

La maison Deshotel

Construite vers 1820, cette maison de maître se compose d'un corps principal, d'une annexe qui fut cuvage, puis auberge de jeunesse jusque dans les années 1950, et d'une petite chapelle située au fond du jardin, avec accès sur la route. Le propriétaire, m. Meunier, était marchand de vin et passait sa vie entre Dracé et Bercy. A sa mort, vers 1840, il légua la propriété à ses deux fils, dont l'un revendit rapidement sa part à son frère.

C'est une maison bourgeoise à trois niveaux. La façade, sobre et classique, est bien ordonnée avec des ouvertures agencées autour de l'entrée. A noter le fronton triangulaire qui orne le corps de logis, peut-être pour rappeler un style néo-classique.

A l'arrière, se trouvaient des caves, qui avaient la particularité de ne pas être enterrées. Ceci semble toutefois assez courant pour le hameau de Dracé, et il convient de préciser qu'il se trouve sur l'emplacement d'une source. Il est facile d'imaginer alors que toute cave présenterait le risque d'être rapidement inondée.

Le fils restant décida alors de créer une butte de terre autour de ces caves, afin d'y garantir une certaine fraîcheur. Cette idée se releva bien malheureuse, puisqu'un siècle plus tard, en raison de l'humidité occasionnée, toute cette partie de maison s'effondra soudain. Aucun habitant ne fut heureusement blessé. C'était l'année 1942, et en ces temps de guerre, il n'était pas aisé de trouver des matériaux de construction. Aussi l'arrière de la maison fut-il raccourci de quelques mètres.

Petit retour dans l'histoire : à la fin du XIX^{ème} siècle, la maison appartenait au nouveau curé de Crêches, m. Leaumorte. C'était très étonnant qu'un modeste curé de campagne puisse posséder pareille demeure, aussi ne manqua-t-on pas de le soupçonner de quelque richesse cachée. Cette légende a eut la vie dure, puisque l'actuel propriétaire de la maison y a passé, enfant, des passionnantes heures d'exploration à la recherche d'un éventuel trésor !

On suppose que la petite chapelle fut construite à cette époque, et peut-être pour pallier une éventuelle future interdiction d'officier dans la chapelle St Roch, des suites d'une querelle de village. En voici le récit, extrait

d'un courrier de l'évêque d'Autun adressé au préfet de Saône et Loire en date du 18 novembre 1891 :

« En 1863 à la suite d'un conflit survenu entre quelques habitants du hameau de Dracé et la fabrique de Crêche, l'évêque d'Autun ordonna que les fonds provenant de la quête qui se fait chaque année pour la fête de Saint Roch dans la chapelle de Dracé seraient versés entre les mains du trésorier de la fabrique et que dans la session de juillet messieurs les fabriciens délibéreraient sur l'affectation de ces fonds.

Au lieu de se soumettre à cette prescription, les personnes intéressées se sont hâtées de faire des réparations malheureuses et des embellissements de mauvais goût dépensant ainsi sans contrôle les économies de plusieurs années tandis que les objets indispensables au culte faisaient absolument défaut.

En punition de cette violation manifeste des droits ecclésiastiques, la célébration du culte fut interdite dans la chapelle de Dracé.

En 1871 Monsieur Leaumorte, nouveau curé, proposa pour le bien de la paix une transaction qui sauvegardait suffisamment les droits de la fabrique en donnant satisfaction aux idées particularistes des gens de Dracé, à savoir :

Chaque année on inscrirait sur le livre du trésorier de la fabrique dans un compte à part le revenu de la quête faite dans la chapelle et on rendrait compte au même trésorier des dépenses faites, de manière à ce que la fabrique put contrôler la gestion.

Les gens de Dracé, qui avaient repoussé même ce simple contrôle en 1863, l'acceptèrent en 1871 et l'on reprit l'usage de dire la messe dans leur chapelle l'un des jours de rogation et pour la fête de Saint Roch. »

A noter : « la fabrique », c'est en fait l'ancêtre de nos conseils paroissiaux, il s'agissait d'une commission de laïcs chargée de veiller sur les intérêts de la paroisse ; cela n'a donc rien à voir avec le four à Chaux ou quelque autre entreprise. A la suite de cette lettre, l'évêque ne manque pas de souligner que les habitants de Dracé ont repris depuis leurs anciennes habitudes, ce qui pourrait provoquer une nouvelle mesure de rigueur.

A bien y regarder, il semblerait que la chapelle privée du curé Leaumorte ait une contenance égale à la

La maison Deshotel, auberge de jeunesse du milieu des années 30 au début des années 50. De nombreux jeunes de toute l'Europe y séjournerent. Les anciens se souviennent encore des écosais.



Sur l'arrière un plancher accueillait les danseurs. Il genoua Henry Rot, derrière lui Marie-Louise Suchet

chapelle St Roch. De plus elle possède une ouverture sur la rue, comme si elle se préparait à accueillir du public. Mais cela est-il suffisant pour supposer qu'elle ait pu servir de chapelle de substitution, ou que du moins elle fut construite dans cette éventualité ? Pour l'instant nous ne pouvons rien affirmer.

Cette chapelle, que l'on ne fait que deviner depuis la route grâce à sa petite fenêtre ronde surplombant la porte, est aujourd'hui privée et ne se visite pas, si ce n'est lors d'animations ponctuelles. Construite fin XIX, elle est de style néo-gothique. A cette période, on n'avait pas vraiment inventé de style nouveau en matière d'architecture, préférant reprendre les grands styles des anciens. Ce néo-gothique, que l'on retrouve aussi dans le chœur de l'église St Jacques, est donc assez fréquent pour les édifices religieux.

On retrouve des voûtes et des fenêtres en arc brisés, ces dernières agrémentées de vitraux sur le thème du végétal. Les murs, entièrement décorés de peinture, sont relativement bien préservés, et l'on peut apercevoir un magnifique ciel étoilé au dessus de la partie sacrée, le Chœur.

La suspicion des habitants de Dracé envers Crèches ne s'arrêta pas là. Entre autres, le près situé derrière la propriété Deshotel fut une nouvelle source de discorde : légué à la mairie par héritage, il était spécifié dans le testament que les recettes qu'il engendrerait seraient exclusivement réservées à l'entretien de la Chapelle St Roch. La commune refusa cette donation, car elle entraînait de nombreuses complications (obligation de créer une commission spéciale, entre autres).